

# FORMATION au PERMIS L5e

## -Motocyclette 125 cm<sup>3</sup> ou Scooter à 3 roues-

**OBJECTIFS PROFESSIONNELS** Être capable de conduire une motocyclette 125 cm<sup>3</sup> ou un scooter à 3 roues (catégorie L5e) en toute sécurité.

### PUBLIC CONCERNÉ ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une motocyclette légère entrant dans la catégorie concernée,
- Personne titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité, depuis au moins 2 ans,
- Dans le cas d'un scooter à 3 roues, avoir 21 ans au moins,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

### AVERTISSEMENT :

- La formation est accessible un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B.
- Sont dispensés :
  - Les détenteurs du permis B avec équivalence A1 (avant le 1er mars 1980),
  - Les titulaires du permis B qui justifient une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm<sup>3</sup> au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011 (ex : un relevé d'information auprès d'un assureur),
  - Les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans qui justifient une pratique de la conduite d'un scooter à 3 roues ou motocyclette au cours des 5 dernières années avant le 1er janvier 2011.

### MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

### PROGRAMME/CONTENU

- Le véhicule : organes, équipements, contrôles.
- Le conducteur : documents réglementaires, état physique, équipement du motard et du passager, utilisation rationnelle d'une motocyclette, transport d'un passager.
- Les usagers : communication intelligente, piétons, conducteurs de deux-roues, conducteurs des autres véhicules, animaux, accidents de la circulation, statistiques, comportement en cas d'accident.
- La conduite hors circulation : maîtrise du véhicule à allure lente, freinage....
- La conduite en circulation : positionnement sur la chaussée, adapter son allure, s'insérer dans la circulation, aborder un virage, aborder une intersection, les dangers particuliers.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel.

## **MOYENS HUMAINS**

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :  
Tourkia AYACHI - 01 60 08 19 11 - accespermis77@gmail.com

## **METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES**

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012,
- Equipement de radioguidage homologué,
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école ",
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire :
  - un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route,
  - des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route,
  - un blouson ou d'une veste manches longues,
  - un pantalon ou d'une combinaison
  - de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Livret d'apprentissage.

## **MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS**

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Evaluations théoriques et pratiques en continue.

## **SANCTION VISEE**

- Attestation de suivi de formation 125 cm<sup>3</sup> (7h).
- L'attestation de formation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en même temps que le permis de conduire B en cours de validité.
- En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise,
- Attestation de fin de formation.

Formation non éligible au CPF.

## **EFFECTIFS**

- Hors circulation : 1
- En circulation : 1.

## **HORAIRES**

- Du mardi au samedi de 10h à 14h et de 16h à 19h

## **DUREE DE LA FORMATION**

- 7 heures.